



LETTRE OUVERTE À LA PRÉFÈTE DE HAUTE-SAVOIE

Emmanuelle Dubée

Annecy, le 8 juin 2026.

Objet : Projet A412 – Face au déni démocratique, laissons le temps à la justice de s’exprimer

Madame la Préfète,

Nous contestons avec la plus grande fermeté votre décision de soumettre le projet d'autoroute A412 (Machilly-Thonon) à une simple Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), en lieu et place d'une enquête publique en bonne et due forme. Cette procédure allégée constitue un déni démocratique au regard des impacts majeurs du projet sur la qualité de vie, l'agriculture, la santé et l'environnement.

Votre administration justifie ce raccourci procédural par l'existence d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) datant de 2019. Or, celle-ci repose sur une enquête publique de 2018 et des données désormais anciennes, voire obsolètes.

L'écart est en effet béant entre le projet validé en 2019 et le dossier qui a été soumis à la consultation :

- Consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles (ENAF) : une augmentation de 40 %, l'impact total passant de 126 à 177 hectares.
- Zones humides : une destruction de ces milieux précieux qui s'amplifie, passant de 34 à 55 hectares, soit +65 %.
- Surfaces agricoles : la consommation passe de 50 à 70 hectares.

Face à une telle amplification des impacts environnementaux, une nouvelle enquête publique n'était pas une option, mais une obligation légale et morale. Seule cette procédure, encadrée par un commissaire enquêteur indépendant, pouvait garantir la transparence des débats et la fiabilité de l'avis rendu.

Ce projet cumule déjà les entorses au droit à l'information du public. En 2023, une loi d'exception avait imposé la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) du Bas-Chablais avec le projet d'autoroute, privant ainsi les habitants des communes directement concernées d'une information précise sur les impacts réels du tracé autoroutier. Ce déni démocratique a d'ailleurs motivé notre saisine de la Commission de suivi de la Convention d'Aarhus.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

84, Route du Viéran, Pringy, 74370 Annecy

Tél : 09 72 52 33 68 – haute-savoie@fne-aura.org – www.fne-aura.org/haute-savoie



En récidivant avec cette PPVE, vous privez à nouveau les citoyens, riverains, acteurs économiques et associations d'un débat contradictoire essentiel. Par conséquent, nous sommes convaincus que la future Autorisation Environnementale Unique que vous délivrerez pour ce projet sera entachée d'une fragilité juridique majeure.

Face à ce risque contentieux patent, nous vous demandons solennellement de bien vouloir autoriser le lancement des travaux uniquement lorsque les recours contre cette future autorisation auront été purgés.

Laissons à la Justice le temps nécessaire pour trancher le différend qui oppose les porteurs du projet aux acteurs territoriaux défenseurs de l'environnement, de l'agriculture, de la qualité de vie et de la démocratie locale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre haute considération.

Anne Lassman-Trappier
Présidente

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

84, Route du Viéran, Pringy, 74370 Annecy

Tél : 09 72 52 33 68 – haute-savoie@fne-aura.org – www.fne-aura.org/haute-savoie